

Patrice LUCCHINI
Hameau de Cubserviès
11380 ROQUEFERE
Téléphone : 04 68 25 27 54
Mobile : 06 10 66 54 00
Courriel : patrice.lucchini@outlook.com

Cubserviès, le 16 décembre 2020

Monsieur Régis BANQUET
Président du SYADEN
15 rue Barbès, CS 20073
11890 Carcassonne Cedex

Monsieur le Président,

Habitants du hameau de Cubserviès, nous étions intervenus auprès de vous en 2015 et 2017 pour que nous ne soyons pas les oubliés du plan THD d'installation de la fibre optique dans l'Aude. Depuis, nous avons appris qu'à l'instar du village de Roquefère, notre hameau bénéficierait de cette nouvelle technologie et cela a été une bonne nouvelle pour nous qui n'étions pas même raccordés à l'ADSL et devions en passer par le satellite. Aujourd'hui, nous nous connectons par la 4G et la fibre arrive donc un peu tard. Mais mieux vaut tard que jamais.

Nous avons donc assisté avec bonheur aux premiers travaux d'installation de la nouvelle ligne et tout récemment des techniciens sont intervenus pour la pose effective du câble aérien qui devra permettre le raccordement de nos habitations. Câble aérien, donc soumis aux aléas de la météo dans une zone forestière, comme l'est la ligne analogique qui existe actuellement. Et c'est d'ailleurs sur les mêmes poteaux que la fibre est installée (voir photo).

Nous avons été par ailleurs surpris de constater que les techniciens en charge de cette installation étaient de nationalité polonaise et que leurs véhicules étaient immatriculés en Pologne ! Nos tentatives pour en savoir plus se sont heurtées au fait que ces professionnels ne parlaient pas un mot de français.

Alors c'est à vous que nous posons cette question : malgré tous les discours sur la nécessaire relocalisation des activités, sur l'utilisation des ressources humaines de notre département ou de notre région, comment se fait-il que votre syndicat ait recours à des travailleurs venus de la lointaine Pologne avec leurs véhicules et leur équipement, pour assurer la pose d'un câble aérien dans la Montagne Noire (voir photos)?

N'y a-t-il pas chez nous des entreprises à même de réaliser ce type de travail ? Le chômage est endémique dans notre département, un des plus touchés de France, alors pourquoi ce choix d'une entreprise d'un pays certes européen mais aussi lointain que la Pologne. Une question de prix peut-être ? Mais alors, quel est le statut de ces travailleurs ? Combien sont-ils payés, et de quelle protection sociale bénéficient-ils ? La concurrence entre les salaires polonais et français est-elle « libre et non faussée » et donc « normale » ? Dans tous les cas ce choix nous paraît très contestable.

Nous sommes certains que vous aurez à cœur de répondre à ces interrogations et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Patrice LUCCHINI
Au nom d'habitants du hameau de Cubserviès